

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15présents : 13votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit août à 19h30

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETOUTREIX
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21/08/2026

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme SALAHA Martine / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. DUPUY Guy / M. ETourneau Francis / M. BERARDI Eric / M. DUMAS Yann / Mme CABIROL Marie-Pierre / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / M. DURAND Geoffrey.

ABSENTES EXCUSEES : Mme ANDRIEUX Laetitia pouvoir à Mme SAMPL-REBIERE Angélique / Mme PAULIN Stella pouvoir à Mme BERTAUD Béatrice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme CABIROL Marie-Pierre a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026- 70 // 7.10 : BILAN CANTINE 2025-2026 ET FIXATION DU PRIX
DU REPAS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2026-2027 :**

Monsieur Le Maire présente le bilan de l'année scolaire 2025/2026, 8 764 repas ont été servis dont 8 539 enfants et 225 adultes.

Le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur le prix du repas pour la prochaine rentrée scolaire 2026/2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de ne pas augmenter les tarifs pour la rentrée scolaire 2026-2027 et fixe les tarifs suivants (applicable à partir du 1^{er} septembre 2026) :

× REPAS ENFANTS : 2,50 €

× REPAS ADULTES : 6,00 €

- **Autorise** Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,
En Mairie le 28 août 2026
Le Maire, Patrick LACHAUD

La secrétaire de séance
Mme CABIROL Marie-Pierre

Certifié exécutoire :

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 28/08/2026

Et de la publication, le 28/08/2026

Le Maire Patrick LACHAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

